



Charte de l'adhérent au réseau Îsée Île-de-France Santé Environnement

Pour devenir membre du réseau Îsée, il est nécessaire d'adhérer aux objectifs et à la présente charte et correspondre aux critères définis ci-dessous. Les demandes d'adhésion au réseau doivent obligatoirement être accompagnées de la présente charte signée par le responsable légal de votre structure.

Elles sont à adresser à Célia Colombier, l'animatrice du réseau et peuvent être envoyées :

- par e-mail à l'adresse suivante : celia.colombier@ors-idf.org
- par courrier postal auprès de l'Observatoire régional de santé d'Île-de-France (ORS) – 15 rue Falguière, 75015 Paris

Objectifs du réseau

Le réseau Îsée traduit la volonté des différents partenaires signataires de la présente charte de développer une culture commune dans le champ de la santé environnementale. La constitution de ce réseau est inscrite dans l'action 1.3 du 3^{ème} Plan régional santé environnement (PRSE3) acté le 25 octobre 2017.

Ce réseau a vocation à créer des conditions propices aux échanges, susciter des collaborations, concevoir des actions de terrain, co-écrire des travaux entre des acteurs de nature différente reliés par un même dessein : mener des projets sur les questions de santé environnementale. Le réseau se compose entre autres de collectivités territoriales, d'associations, d'établissements sanitaires et médico-sociaux, de professionnels de santé, de chercheurs et autres experts, d'organismes publics ou associés, ou encore de représentants du milieu économique.

Veuillez-vous référer à l'annexe de la charte qui présente le réseau Îsée de manière détaillée.

Conditions pour intégrer le réseau

Pourra devenir membre tout acteur satisfaisant aux conditions ci-après :

- Exerçant une activité en lien direct ou indirect avec la santé et/ou l'environnement ;
- Souhaitant développer ou s'impliquer dans des initiatives relatives à la santé environnementale ;
- Disposant d'une activité en Île-de-France ;
- Acceptant de contribuer à la réalisation de l'objet du réseau.

Valeurs communes

Les valeurs communes ont pour but de donner à chacun des éléments d'appréciation et des références dans la conduite de ses activités au sein du réseau.

AGIR DANS UN ETAT D'ESPRIT COLLABORATIF

Le réseau est un lieu d'échange et de partage et pas seulement de publicité individuelle : peuvent être partagées des problématiques ou expériences vécues, dans le but d'en faire profiter d'autres membres ou pour solliciter des conseils et générer des projets communs. Il est de rigueur de respecter les divergences de point de vue ainsi que d'adopter une attitude constructive et volontaire. Les contenus des publications devront rester respectueux, courtois, et bienveillants.

NEUTRALITE

Les sources des informations partagées devront être vérifiées et ne revêtir aucun caractère militant ni mettre en avant des intérêts privés. Par ailleurs, tous les documents finalisés et postés sur le site du PRSE3 seront validés par un comité rédactionnel.

Engagements du signataire

La structure qui adhère au réseau Îsée s'engage, dans la mesure du possible, à :

- Etre force d'initiatives quant au développement du réseau et de ses projets
- Se mobiliser pour l'organisation des événements, par exemple, en appuyant l'animatrice du réseau dans leur conception et leur réalisation, en participant à la campagne de communication ou en intervenant pour présenter sa propre expérience du réseau
- Prendre part à un groupe d'échanges ou à un groupe projet constitué autour d'une problématique liée à la santé environnementale
- Proposer des sujets voire des articles rédigés partiellement ou complètement en vue d'une diffusion interne au réseau (via la newsletter, la plateforme web, etc) ou à destination du grand public (via le site du PRSE3, des événements, etc)

Représentation et disponibilité

Toutes les organisations membres du réseau devront être représentées par une ou deux personnes référentes de leur choix. Néanmoins, l'accès à la plateforme en ligne sera réservé, sauf exception, à une personne nommément désignée par la structure qu'il représente.

Les personnes identifiées s'engagent à être accessibles et joignables. Il est nécessaire pour elles de fournir leurs coordonnées afin de construire un annuaire et renseigner les champs suivants : prénom, nom, adresse mail, domaine d'activités et raison d'être de la structure.

Utilisation des données

Les données ou toutes autres informations partagées au sein du réseau Îsée ou sur le site Internet restent la propriété des organismes sources. Les signataires de la charte disposent d'un droit d'usage de ces données pour leurs travaux propres. L'usage des données fournies est conforme à la réglementation générale de protection des données (RGPD).

Parmi les ressources échangées, aucune ne doit contenir des données de santé d'office catégorisées sensibles.

Par ailleurs, les membres s'engagent à respecter la confidentialité des informations transmises dans le cadre d'un échange et de façon plus générale toutes informations spécifiées confidentielles partagées au sein du réseau.

La présente charte partenariale prend effet à compter de sa signature par les parties. Elle prend fin au 31 décembre 2021. Tout adhérent au réseau Îsée entend accepter la présente charte qui définit ses engagements en tant que membre et les règles de vie au sein du réseau.

En cas de non-respect des principes inscrits dans la charte, les porteurs du réseau se réservent le droit d'émettre des avertissements et de manière exceptionnelle d'exclure un adhérent d'un groupe de travail ou du réseau dans son ensemble.

Structure adhérente :

Nom et prénom de son responsable légal ou délégué :

Date :

Signature :

A REMPLIR :

Structure

Nom :

Référent nommé pour la structure

Prénom et nom :

Poste :

Adresse mail :